

Séance du 19 octobre 2016  
Convocation du 14 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mil seize, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Pellerin, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Alex SEGHERS, Béatrix VERHILLE, Gérard KOWALCZYK, Nadia FERRANI-TABEUR, Christian BEZEAUX, Thierry RUFFIN, Pascal JABIN, Sophie COMTE, Yves LE MOULLAC, Nathalie LEFEBVRE, Stéphane PAPIN, Magalie PAQUOTTE, Rachel BLOND.

Pouvoirs : André BOYELDIEU à Jean Claude PELLERIN, Gilles GAGLIARDI à Alex SEGHERS, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Nadia FERRANI-TABEUR, Catherine LAMOUR à Geneviève DELARUE.

Secrétaire de séance : Nadia FERRANI-TABEUR

### **Ordre du jour:**

#### **1/ Budget Primitif – Décision Modificative**

#### **2/ Création du nouveau Cimetière :**

- Déclaration d'Utilité Publique
- Demande d'autorisation de défrichage
- Validation du plan

#### **3/ Syndicat d'Energie de l'Oise :**

- Transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat de l'Energie de l'Oise
- Adoption des conditions administratives, techniques et financières
- Contribution au fonctionnement
- Mise à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans, d'emplacement de stationnement pour une borne de recharge des véhicules électriques

#### **4/ Personnel Communal :**

- Avancements de grade

#### **5/ Mise en place d'un Parapheur Electronique, Dématérialisation totale :**

- Adhésion à l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique dans les Collectivités)
- Signature de la convention

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

## **1/ Budget Primitif – Décision Modificative**

Après analyse et vérification des services de la Trésorerie de Clermont, il s'est avéré que l'excédent antérieur reporté (R001) pour un montant de 5135.73 € figurait au budget 2016 alors qu'il ne devait y être reporté.

Après avoir entendu les explications de Monsieur SEGHERS, adjoint aux Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité,

➤ DECIDE les modifications suivantes :

	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
Recettes	R001	5135.73 €	- 5135.73 €	0 €
Dépenses	21318	268000 €	- 5135.73 €	262864.27 €

➤ DIT que les Restes à Réaliser de la section d'investissement seront ventilés distinctement des propositions nouvelles dans la présentation budgétaire.

## **2/ Création du nouveau Cimetière :**

Lors de sa réunion du 18 mai 2011, le Conseil Municipal a décidé, faute d'accord possible avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section AE215, de lancer une enquête publique et parcellaire en vue des travaux de réalisation du nouveau cimetière.

Initialement, il s'agissait d'un dossier « Loi sur l'eau » pour un cimetière d'environ 1ha.

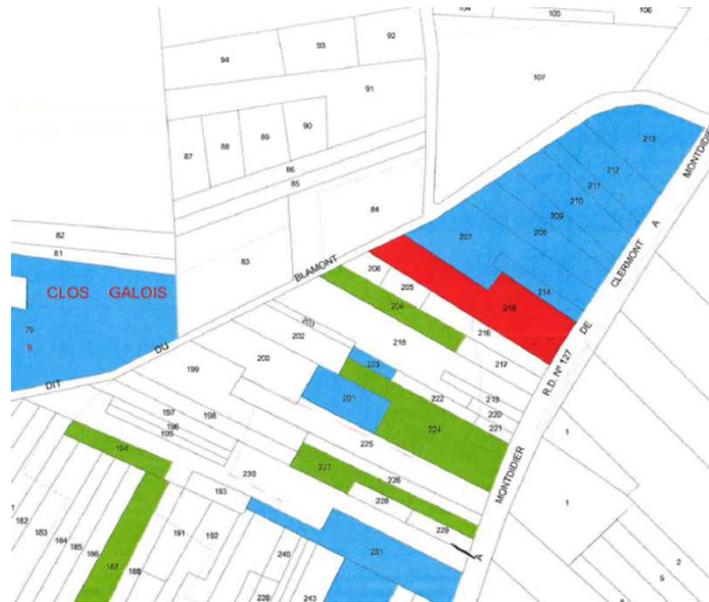
Suite à une modification des plans (2 fois plus grand) le site comprend une partie de bois, lieudit le vignoble, et est donc soumis à autorisation de défrichement.

La Mairie n'étant pas propriétaire de l'ensemble des parcelles du projet, dans sa deuxième version, elle doit passer par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de les acquérir.

Cette DUP doit être faite en amont de la demande d'autorisation de défrichement et comprendre une demande au cas par cas d'étude d'impact.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur l'ensemble des parcelles.



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation de défrichement avec étude d'impact.

- Validation du plan du nouveau Cimetière



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

➤ **VALIDE** le plan du nouveau cimetière.

### **3/ Syndicat d’Energie de l’Oise :**

Le SE 60 s’est engagé en 2015-2017 sur le déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides.

La commune de Fitz-James est pressentie pour accueillir une borne de recharge.

Ce projet assure l’interopérabilité des bornes et l’itinérance en permettant la recharge sur l’ensemble du réseau MOUV’OISE.

Aucune participation en investissement ne sera demandée aux Communes d’implantation.

La Communauté de Communes du Clermontois participe financièrement à ce projet.

Ce projet est désormais techniquement et financièrement réalisé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d’Energie de l’Oise pour la mise en place d’un service comprenant la création, l’entretien, et l’exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l’usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l’exploitation comprend l’achat d’électricité nécessaire à l’alimentation des infrastructures de recharge.
- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières d’exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » ci-annexées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- **S’ENGAGE** à mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise en service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne.

#### **4/ Personnel Communal :**

- Avancement de grade

Dans le cadre du tableau d'avancement de grade 2016 établi en février 2016, validé par la CAP au 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, il est possible de promouvoir deux agents au grade supérieur :

- Un agent actuellement Attaché peut être promu Attaché principal

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

- DÉCIDE à compter du 1<sup>er</sup> novembre, de
    - supprimer le poste d'Attaché
    - créer le poste d'Attaché Principal
  - MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs
  - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016
  - AUTORISE le Maire à signer le contrat et tous les documents.
  - DIT que l'IFTS et la NBI seront recalculées en fonction du grade, selon la réglementation en vigueur
- 
- Un agent actuellement ATSEM 1<sup>ère</sup> classe peut être promu au grade ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

- DÉCIDE à compter du 1<sup>er</sup> novembre, de
  - supprimer le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe
  - créer le poste d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016
- AUTORISE le Maire à signer le contrat et tous les documents.
- DIT que l'IAT sera recalculée en fonction du grade, selon la réglementation en vigueur

## **5/ Mise en place d'un Parapheur Electronique, Dématérialisation totale :**

- Adhésion à l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique dans les Collectivités)

A compter du 1er janvier 2017, l'ensemble des pièces devront être transmises en totalité de manière dématérialisée à la trésorerie.

Les signatures devront donc s'effectuer via un parapheur électronique.

Après analyse par Sébastien SALARD des différentes possibilités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'ADICO pour un montant annuel de 1392 € TTC et une cotisation annuelle de 69.90 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

La séance est levée à 20h30

## **Budget Primitif – Décision Modificative**

### **2/ Création du nouveau Cimetière :**

- Déclaration d'Utilité Publique
- Demande d'autorisation de défrichement
- Validation du plan

### **3/ Syndicat d'Energie de l'Oise :**

- Transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat de l'Energie de l'Oise
- Adoption des conditions administratives, techniques et financières
- Contribution au fonctionnement
- Mise à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans, d'emplacement de stationnement pour une borne de recharge des véhicules électriques

### **4/ Personnel Communal :**

- Avancements de grade

### **5/ Mise en place d'un Parapheur Electronique. Dématérialisation totale :**

- Adhésion à l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique dans les Collectivités)
- Signature de la convention

### **Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHES	
Béatrix	VERHILLE	
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	
Catherine	LAMOUR	Excusée
André	BOYELDIEU	Excusé
Nathalie	LEFEBVRE	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé